

Mars
2020

Bulletin du service Gestion
économique - Codiec Bxl-Bw



En ces temps difficiles, la seule recommandation supplémentaire que nous pouvons vous apporter est de ne pas oublier de couper le chauffage dans les locaux non-utilisés

Pour rappel, voici les informations principales de la communication du SeGEC:

Situation exceptionnelle : COVID 19

Pour les écoles

1. Les membres du personnel se tiennent à disposition de leur PO et de leur direction afin d'assurer l'encadrement des élèves qui se présenteraient. La même règle de disponibilité s'applique pour le personnel administratif et ouvrier.--> Pour ce qui concerne spécifiquement le personnel non subventionné (ouvriers et employés sur fonds propre, notamment dans les internats), ils sont attendus dans les établissements en ce début de semaine afin d'aider à l'encadrement des élèves présents. Cette période présente aussi l'occasion d'exécuter des tâches qu'il est difficile de mener durant l'année scolaire. Par ailleurs, des réunions des commissions paritaires compétentes sont prévues en ce début de semaine pour mettre en place les mécanismes qui permettraient, aux PO qui l'estimeraient nécessaire, la mise en chômage temporaire de ce personnel. Nous ne manquerons pas de vous communiquer toutes utiles en la matière, dès qu'elles seront disponibles.
2. Il convient de demander aux parents qui seraient dans l'impossibilité de (faire) garder leur enfant d'exprimer explicitement à la direction le souhait de voir leur enfant encadré par l'école. Les parents pourront être invités à préciser les circonstances les amenant à confier leur enfant à l'école.
3. Afin d'organiser au mieux l'encadrement des élèves, les écoles peuvent s'organiser entre elles afin de mutualiser la prise en charge des élèves. Au sein d'un même PO, des membres du personnel peuvent prêter main forte aux collègues d'un autre niveau d'enseignement.
4. Les élèves sont présumés absents. Les écoles veilleront toutefois à relever les présences de façon journalière notamment pour des raisons d'assurance.
5. En ce qui concerne les stages des élèves de l'enseignement secondaire, ils sont suspendus sauf dans les options paramédicales en bon accord avec le lieu de stage. En ce qui concerne les CEFA, les élèves étant sous contrat de travail se coordonnent avec leur employeur pour la formation en entreprise. Pour la formation en école, ils s'alignent sur les dispositions générales.
6. Enseignement spécialisé : ce qui est énoncé ci-dessus s'applique. Le transport scolaire sera maintenu pour les élèves devant être accueillis à l'école.
7. L'administration fera preuve de tolérance, par exemple en ce qui concerne les plans de pilotage.
8. Pour le comptage en maternel (ouverture de cadre), les élèves seront considérés présents. Les instituteurs supplémentaires peuvent être engagés.
9. Continuité des apprentissages : le SeGEC recommande de proposer aux élèves différentes activités d'apprentissage. Cela peut se pratiquer sous diverses formes : que ce soit via des plateformes si elles existent ou par le biais d'un courriel adressé aux parents. De façon générale les modalités sont à convenir entre l'équipe éducative et les parents.

10. La formation continuée des membres du personnel tant réseau qu'inter-réseau est annulée (c'est également le cas pour les personnels des CPMS).

Si nous réalisons des économies, en ces temps perturbés, n'oublions pas de rester solidaires : une partie de ces économies pourraient être reversée aux services médicaux et à ceux que cette crise a éprouvés.

Bien que nos locaux soient fermés jusqu'au 3 avril inclus, nous restons disponibles pour vous par mail et par téléphone.

En attendant que la situation s'améliore, prenez soin de vous et de vos proches.

Pour info et en sachant qu'il y aura probablement une tolérance par rapport aux échéances :



**Tâches de la
période**

Taxe patrimoine
pour le 31 mars au bureau
des droits de succession

**Publication des
comptes à la BNB**
après leur approbation
par l'assemblée générale

Décompte final
à introduire pour le 31
mars 2020

**Préparation du budget
2020**